

# COMPTE RENDU DE LA COMMISSION BLANCHET

3 OCTOBRE 2011

- Déclaration liminaire d **Indépendance et Direction**.

Madame Le Recteur

Nous souhaitons ici, une fois de plus, dénoncer les conditions de travail vécues par les personnels de direction qui se dégradent d'années en années.

Ainsi, **Indépendance et Direction** a listé plus d'une trentaine de tâches nouvelles depuis quatre ans qu'il faut effectuer dans des délais toujours plus brefs et avec toujours moins de moyens humains ce qui interdit, de fait, toute délégation.

Ces tâches s'ajoutent aux impératifs du quotidien (dans lesquelles notamment la gestion de la vie scolaire de plus en plus chronophage et stressante tient une grande place) et nous détournent de notre mission première

De plus, le poids de nos responsabilités ne cesse d'augmenter sans qu'aucune reconnaissance financière n'y soit attachée. Cela est d'autant plus criant que d'autres catégories de personnels, les enseignants notamment (et c'est tant mieux pour eux !) voient la mise en œuvre de nouvelles rémunérations, liées à toute nouvelle tâche demandée : suivi et évaluation des stagiaires (200 euros par mois), élaboration et mise en place des CCF par exemple.

A contrario, pour les personnels de direction, deux exemples montrent le peu d'estime dans lequel ils sont tenus :

- La prime de 2000 euros par an liée à la PFR ne pourra concerner qu'un faible nombre de collègues, pendant que la grande majorité d'entre nous ne recevra rien ou presque.
- Les collègues dont l'établissement passe de RAR en Eclair avec toutes les responsabilités liées au management que cela comporte vont gagner 38.70 euros de plus par mois.

On ne peut pas nous demander d'en faire toujours de plus en plus, sans nous doter de personnels en nombre et en qualité suffisants, pour pouvoir déléguer certaines de nos tâches dans de bonnes conditions, ni sans augmenter nos rémunérations.

**Indépendance et Direction** réclame une revalorisation salariale significative qui corresponde enfin au volume de travail et de responsabilités qui incombent aujourd'hui aux personnels de Direction.

## Point sur la rentrée scolaire

Toutes les organisations syndicales s'accordent à déplorer les conditions difficiles vécues au sein des établissements (affectations tardives, effectifs par classes parfois pléthoriques, fonds sociaux en voie d'extinction,...)

**Indépendance et Direction** insiste sur les affectations tardives et sur les besoins de remplacements en tout début d'année.

Selon la chef de division des personnels enseignants, la situation serait globalement meilleure, sauf pour la gestion des remplacements, car il y a moins de TZR que l'an passé. Suite à la demande d'**Indépendance et Direction** le Recteur propose un avancement dans le calendrier de l'affectation des stagiaires, des TZR, puis des contractuels ce qui devrait atténuer les difficultés connues cette année dans de nombreux établissements.

**Indépendance et Direction** a alerté Madame le Recteur sur la baisse significative des crédits affectés aux remboursements des frais de stages en lycées professionnels.

La secrétaire générale adjointe rappelle que la taxe d'apprentissage peut être mobilisée et confirme la baisse générale du BOP 141 (-6%).

Elle évoque également pour l'avenir l'éventuelle fongibilité des BOP 141 et 230.

**Indépendance et Direction** insiste sur le fait que cela ne résoudra pas l'insuffisance des crédits et qu'il ne sera plus longtemps possible de faire face à des dépenses incompressibles dans le cadre de budgets contraints, sauf à réduire nos activités et nos ambitions.

## Valorisation des carrières

Madame le Recteur accède à la demande formulée par **Indépendance et Direction** depuis longtemps **d'établir des critères connus de tous pour l'évaluation et la promotion des personnels de direction.**

**Cette revendication portée de longue date par Indépendance et Direction** (voir plateforme des élections professionnelles 2008) fait désormais l'unanimité des organisations syndicales, ce dont nous nous réjouissons. **Il s'agit là d'une avancée majeure sur la transparence des opérations de gestion de carrière des personnels de direction, obtenue grâce à la persévérance d'Indépendance et Direction.**

## Elections professionnelles

La préparation des élections professionnelles provoque un nouveau transfert de charge sur le budget de l'EPL : impression des listes électorales. **Indépendance et Direction** constate que cela s'ajoute aux transferts précédents : dossiers de bourses, fiches navettes, notifications d'affectations, etc...

## Contrôle de légalité

**Indépendance et Direction** intervient à propos du modèle d'acte administratif fourni par la DAJEC concernant les voyages scolaires. Nous considérons ce document comme trop intrusif dans la mesure où y figurent des éléments qui ne relèvent pas du contrôle de légalité, mais de l'autonomie de l'établissement.

Le chef de la DAJEC répond que ce document doit être considéré comme une aide à l'EPL et non comme un document injonctif.

Nous conseillons aux collègues d'utiliser un acte dans lequel figurent uniquement les éléments relevant réellement du contrôle de légalité.

Le projet de budget, le nombre d'encadrants et le nom du responsable, par exemple, n'ont pas à figurer sur l'acte.

### **Procédures disciplinaires**

Des échanges sur les points obscurs des derniers textes sont prévus dans les plénières de BEF. Conformément à la demande d'**Indépendance et Direction**, formulée lors de l'audience de début d'année avec le Recteur, un groupe de travail s'est réuni et des exemples de documents seront proposés pour aider les équipes de direction à ne rien oublier dans les procédures.

### **ECLAIR**

**Indépendance et Direction** regrette que ce programme soit contraint de se mettre en place plus vite que les textes. La rémunération des Préfets des études par exemple n'est toujours pas connue à ce jour. L'incitation financière pour les personnels enseignants n'augmente leurs rémunérations que de 40 centimes d'euros par an ! Pour les personnels de direction, l'incitation financière est un tout petit peu plus généreuse pour certains, mais seulement de 38,70 euros par mois dans les établissements RAR qui deviennent ECLAIR, soit environ 1 HSE...

Pour le Recteur la rémunération du Préfet des études ne doit pas être inférieure au taux de la première HSA majorée.

**Indépendance et Direction** soulève la question des mutations des personnels de direction dans les établissements RAR qui deviennent ECLAIR. Quel traitement sera réservé aux personnels qui ne souhaitent pas s'inscrire dans le programme ECLAIR ?

Selon **Indépendance et Direction** cette problématique a été sous estimée et des répercussions sur le mouvement sont à craindre.

### **Anticipation des opérations annuelles**

**Indépendance et Direction** attire l'attention du Recteur sur la dématérialisation des opérations annuelles de gestion qui génère souvent une compression des délais de traitement des différentes tâches qui nous sont demandées. Nous demandons qu'un calendrier d'ouverture et de fermeture des différentes applications Internet (STS, TSM-TRM, AFFELNET, GAIA, notation-promotion des enseignants,...) soit annoncé très en amont afin de nous éviter de travailler sans cesse dans l'urgence.

**Indépendance et Direction** est intervenu pour s'inquiéter des actions de blocage de certains lycées, appréciant les services du GAPASE et demandant au Recteur d'intervenir auprès du Préfet pour que les forces de police soient plus promptes à intervenir à la demande des chefs d'établissements.

**Indépendance et Direction** rappelle que les personnels de direction ne sont pas des agents de la force publique.

La séance s'est achevée à 20 heures.